



U nion des
S ociétés
L ocales
Y verdon-les-Bains

Assemblée attribution Lotos 2023-2024

Jeudi 15 juin 2023, Restaurant La Plage Yverdon

Procès-verbal

Présents:

- **USLY** : Cédric PILLARD, Thierry PIDOUX, Olivier DUPERTUIS, Marianne KURTH, et Alain KLAUS.

- **Commune** : Dany FLÜCK, responsable lotos à la Police.

Excusés:

- **USLY** : Bryan POZZI et Stéphane ZWAHLEN.

- **Commune** : Patrick DERIAZ intendant de La Marive, et Vincent AUDEMARS, Police du Commerce.

Cette assemblée a été régulièrement annoncée par courrier le 9 janvier 2023 et confirmée encore par mail en date du 14 mai 2023, elle peut donc valablement délibérer.

1. Salutations

Le président de l'Union des Sociétés Locales, Cédric PILLARD, ouvre la séance à 19 h. 36, en souhaitant la bienvenue à chacun. Il remercie Dany FLÜCK, responsable des lotos à la police administrative, de sa présence. Ce dernier remplace également Patrick DERIAZ, l'intendant de La Marive qui est excusé et lui a transmis les papiers nécessaires. Il accueille également le président de l'USL d'Yvonand, Mario GENTILINI et un crieur.

Il rappelle que les membres de la Commission des Lotos, pour l'USLY sont MM. PIDOUX et ZWAHLEN.

2. Proposition de l'ordre du jour

Le président donne lecture de l'ordre du jour. Cet OJ est accepté par l'assemblée et sera suivi tel que présenté :

1. Salutations
2. Proposition de l'ordre du jour
3. Élection de deux scrutateurs
4. Acceptation du PV du 16.06.2022
5. Informations générales
6. Parole à la Police administrative
7. Fixation des dates définitives, saison 2023-2024
8. Divers et propositions individuelles

3. Élection de deux scrutateurs

L'assemblée accepte que Objectif Vidéo et Crescendo fonctionnent comme scrutateurs lors de cette assemblée.

4. Acceptation du PV du 16 juin 2022

Il se trouve sur le site de l'USLY. Aucune société n'en demande la lecture et, sans commentaire, il est accepté à l'unanimité.

5. Informations générales

Le président évoque la possibilité éventuelle de s'arranger à deux sociétés pour organiser les lotos du dimanche. Car ce jour-là se font 2 lotos et seront facturés les 2, même s'il n'y en a eu qu'un.

Il rappelle que lorsque votre société n'a pas reçu l'inscription pour les lotos à fin janvier, elle doit s'en inquiéter rapidement auprès du comité de l'USLY.

6. Parole à la Police administrative

Dany FLÜCK signale que lors de la dernière saison, les lotos ont été très mitigés quant à la fréquentation et aux rapports. En plus est survenu le nouveau règlement au 1^{er} janvier qui a fait sursauter plus d'une société. Après le 30% de lots est revenu le 50% de lots, et actuellement il faut un 10% du nombre de cartes vendues en lotos.

Il rappelle que les sociétés doivent impérativement envoyer rapidement à la Police (par mail ou les apporter directement) les tickets de caisse d'enregistrements des cartes après les lotos.

Une société signale à Dany FLÜCK que sur le site de la commune est toujours indiqué l'ancien système à 50%. Ce dernier va faire le nécessaire rapidement.

7. Fixation des dates définitives, saison 2023-2024

Le président passe la parole à la commission lotos, ce qui ouvre une discussion âpre quant aux dates et à la nouvelle loi.

Dany FLÜCK rappelle que les demandes de lotos sont traitées dans l'ordre d'arrivée et que les sociétés ne peuvent pas toujours avoir la date choisie malheureusement.

Sur réclamation des Armes Réunies, Dany FLÜCK indique qu'il ne faut pas se fier au programme indiqué sur le site de La Marive. Patrick DERIAZ, intendant, ne signale pas forcément les fêtes de famille ou autres manifestations privées. La Marive est très prisée et, par exemple, les mois d'octobre et novembre sont très occupés.

Chacun regrette cette nouvelle pression sur les lotos qui les décourage à en organiser. Il semble que cette nouvelle loi confond les loteries et les lotos. Cela devient impossible de faire des "royales". Les clients ne vont-ils pas aller jouer ailleurs ? Certains membres ont l'impression de se tirer une balle dans le pied.

L'une des sociétés demande au comité de l'USLY de préparer une lettre type pour que chacune puisse la signer et l'envoyer à la Municipalité, afin de tenter de contrer cette nouvelle loi, ou au moins, demander à la Municipalité la gratuité de La Marive Mario Gentilini (USL Yvonand) propose également d'écrire aux 7 grands (Vaud Association) pour qu'ils fassent pression ou (et) aux députés.

Un des membres signale que les lotos (10%) pourraient se faire sous forme de boissons gratuite par tirage au sort ou petit numéro par exemple ou par tirage tous les 3 tours. Si la société tire au sort le petit no, le loto se finit à passé minuit.

Il semble bien que les « royales » ne pourront plus se faire dorénavant. Un loto fait travailler des commerces par les bons d'achat.

Des exemples de comptes de différents lotos seront communiqués au comité.

Dans d'autres pays la gratuité est offerte aux organisateurs de lotos.

A Vuissens, les sociétés font comme ils veulent.

Selon Dany FLÜCK, les PolCom n'en ont pas discuté ensemble, mais il fera remonter le mécontentement des sociétés organisatrices de lotos.

Un article paru dans le Blick n'a fait aucun effet.

Cette nouvelle loi a été acceptée par le Conseil national et il n'y a pas eu de référendum. Il est trop tard pour cela actuellement.

Les lotos acceptés ce soir peuvent être annulé ultérieurement, mais cependant avant que le comité fasse imprimer les listes si possible, sinon la société devra faire des frais pour annoncer son annulation.

Questions à résoudre impérativement :

Lors de la vente d'une planche de 6 cartons, facturée pour 5 cartons, comment les compter pour le 10%.

La liste provisoire des lotos est revue et corrigée pour les sociétés dont la date inscrite ne convient pas.

Cette liste sera corrigée et transmise à la Municipalité pour approbation avant de la faire imprimer et paraître sur La Région.

8. Divers et propositions individuelles

Dans la liste des crieurs, sur le site, le comité va supprimer Jean-Jacques RENAUD car il a décidé d'arrêter. Un nouveau crieur (ou deux) s'est annoncé, consulter le site usly.ch.

Dany FLÜCK rappelle qu'une amende allant jusqu'à Fr. 10'000.- en cas de non-conformité du loto et que des contrôles par leurs soins peuvent être fait n'importe quand.

Il faut au moins 4 ans pour faire changer une loi actuellement.

Et une réaction peut (doit)

être faite, mais de toutes façons, pas pour la prochaine saison.

En réponse à une société, le comité assure que même si un membre n'a pas fait de loto pendant 3 ans, elle pourra en demander un ensuite, par le bulletin d'inscription qui parvient en début d'année à toutes les sociétés.

La parole n'étant plus demandée, le président rappelle que les boissons sont offertes par l'USLY. Il lève l'assemblée à 20 h. 45 en souhaitant une bonne rentrée à chacun.

Yverdon-les-Bains, le 22 juin 2023

Union des Sociétés Locales

d'Yverdon-les-Bains :

Le président : La secrétaire :

PILLARD Cédric KURTH Marianne